

Comment bien choisir SON SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ ?

Qu'est-ce qu'un bon syndic ?

Étape 1



DES COMPÉTENCES ADAPTÉES À VOS ATTENTES

Un bon syndic est avant tout un syndic qui vous correspond. La bonne collaboration entre le gestionnaire et les membres du conseil syndical est donc indispensable. Un syndic réactif, disponible et surtout à taille humaine facilitera la majorité de vos démarches.



UNE COMMUNICATION EFFICACE AVEC VOTRE COPROPRIÉTÉ

Messages laissés sans réponses, gestionnaires aux abonnés, absents... Ce qui est perçu comme un manque de diligence peut rapidement agacer. Même si les démarches sont parfois longues, un bon syndic doit vous offrir un délai raisonnable dans le traitement de vos demandes.



LA BONNE GESTION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Un syndic doit prendre le temps de préparer les assemblées générales en rencontrant les copropriétaires en amont. L'objectif est de préparer l'ordre du jour, les devis pour travaux, de passer au crible les factures et les comptes. C'est ainsi qu'un bon syndic est un syndic accessible, force de propositions et qui sait anticiper.



UNE TENUE DES COMPTES RIGoureuse

La tenue des comptes par le gestionnaire doit se faire minutieusement en présence des membres du conseil syndical. La vérification des comptes doit obligatoirement se faire tous les ans.



UNE MAÎTRISE DE LA RÉDUCTION DES CHARGES

L'une des missions du syndic est de remettre régulièrement en concurrence les contrats inutiles. Mais tout en réduisant les charges pour les copropriétaires et locataires, le syndic se doit aussi de veiller à la préservation et l'immeuble. Un bon syndic trouvera le parfait équilibre pour la gestion de votre copropriété !